



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 20 Septembre 2011**

*N°11/68*

*Date d'affichage : 21/09/2011*

Nombre de conseillers

Exercice : 23

Présents : 19

Votants : 19

L'An Deux Mil onze, le 20 SEPTEMBRE 2011

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 13 SEPTEMBRE 2011

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur **Xavier DESCHAMPS,**

**Président de la Communauté de Communes du Canton de**

**LA FERTE SAINT AUBIN**

**Présents** : M. Michel TATIN, M. Jean-Paul ROCHE, M. Philippe FROMENT, M. Jean-Michel SINTES, M. Luc BEUNIER, M. Claude GIRERD, Mme Martine BORG, Mme Monique BOUET, M. Gilles LANDRE de LA SAUGERIE, M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET, M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Annick VATZ, Mme Marie-Laure LABBE, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND, M. Bertrand DAUDIN, M. Guy LASNIER, M. Jean-Frédéric OUVRY.

**Pouvoirs** : M. Eric LEMBO à M. Bertrand DAUDIN, M. Claude RIBIERE à M. Guy LASNIER, M. Pierre HENRY à Mme Marie-Laure LABBE, Mme Manuela CHARTIER à Jean-Frédéric OUVRY

**Absents excusés** : M. Marc BRYNHOLE, Mme Michèle CORMERY, M. Laurent MULOT, M. Denis TREMAULT.

**Secrétaire de Séance** : Monsieur Philippe FROMENT.

**Objet : Avis sur le rapport d'activités 2010 du SMICTOM**

Monsieur Hervé NIEUVIARTS, Président de la Commission Environnement et Cadre de Vie, présente conformément à l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales et du décret n° 2000-404 du 11 mai 2000, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets du SMICTOM de Lamotte Salbris et ceci pour l'exercice 2010 avant le 30 septembre 2011.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,*

**PREND acte** de la présentation dudit rapport pour l'année 2010, tel qu'annexé à la présente délibération.

**PRECISE** que ce rapport est mis à disposition du public au siège de la Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin.

Le Président,  
Xavier DESCHAMPS



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES**  
du Canton de La Ferté Saint-Aubin

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 20 Septembre 2011**

**N°11/69**

**Date d'affichage : 21/09/2011**

Nombre de conseillers

Exercice : 23

Présents : 19

Votants : 19

L'An Deux Mil onze, le 20 SEPTEMBRE 2011

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 13 SEPTEMBRE 2011

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur **Xavier DESCHAMPS,**

**Président de la Communauté de Communes du Canton de  
LA FERTE SAINT AUBIN**

**Présents** : M. Michel TATIN, M. Jean-Paul ROCHE, M. Philippe FROMENT, M. Jean-Michel SINTES, M. Luc BEUNIER, M. Claude GIRERD, Mme Martine BORG, Mme Monique BOUET, M. Gilles LANDRE de LA SAUGERIE, M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET, Mme Marie-Annick VATZ, Mme Marie-Laure LABBE, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND, M. Bertrand DAUDIN, M. Guy LASNIER, Michel PEQUIGNOT, M. Jean-Frédéric OUVRY.

**Pouvoirs** : M. Eric LEMBO à M. Bertrand DAUDIN, M. Claude RIBIERE à M. Guy LASNIER, M. Pierre HENRY à Mme Marie-Laure LABBE, M. Hervé NIEUVIARTS à M. Michel PEQUIGNOT, Mme Manuela CHARTIER à M. Jean-Frédéric OUVRY.

**Absents excusés** : M. Marc BRYNHOLE, Mme Michèle CORMERY, M. Laurent MULOT, M. Denis TREMAULT.

**Secrétaire de Séance** : Monsieur Philippe FROMENT.

**Objet : Avis sur le rapport d'activités 2010 du SMIRTOM**

Monsieur Gilles LANDRE de LA SAUGERIE rappelle à l'Assemblée qu'en vertu de l'article L5211-39 et du décret n° 2000-404 du 11 mai 2000, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets du SMIRTOM de la Région de Beaugency et ceci pour l'exercice 2010 avant le 30 septembre 2011.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,*

**PREND acte** de la présentation dudit rapport pour l'année 2010, tel qu'annexé à la présente délibération.

**PRECISE** que ce rapport est mis à disposition du public au siège de la Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin.

Le Président,  
Xavier DESCHAMPS



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES**  
du Canton de La Ferté Saint-Aubin

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 20 Septembre 2011**

*N°11/70*

*Date d'affichage : 21/09/2011*

Nombre de conseillers

Exercice : 23

Présents : 19

Votants : 19

L'An Deux Mil onze, le 20 SEPTEMBRE 2011

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 13 SEPTEMBRE 2011

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur **Xavier DESCHAMPS,**

**Président de la Communauté de Communes du Canton de  
LA FERTE SAINT AUBIN**

**Présents** : M. Michel TATIN, M. Jean-Paul ROCHE, M. Philippe FROMENT, M. Jean-Michel SINTES, M. Luc BEUNIER, M. Claude GIRERD, Mme Martine BORG, Mme Monique BOUET, M. Gilles LANDRE de LA SAUGERIE, M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET, Mme Marie-Annick VATZ, Mme Marie-Laure LABBE, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND, M. Bertrand DAUDIN, M. Guy LASNIER, M. Michel PEQUIGNOT, M. Jean-Frédéric OUVRY.

**Pouvoirs** : M. Eric LEMBO à M. Bertrand DAUDIN, M. Claude RIBIERE à M. Guy LASNIER, M. Pierre HENRY à Mme Marie-Laure LABBE, M. Hervé NIEUVIARTS à M. Michel PEQUIGNOT, Mme Manuela CHARTIER à M. Jean-Frédéric OUVRY.

**Absents excusés** : M. Marc BRYNHOLE, Mme Michèle CORMERY, M. Laurent MULOT, M. Denis TREMAULT.

**Secrétaire de Séance** : Monsieur Philippe FROMENT.

**Objet**: Adoption de l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition d'un agent communautaire auprès de l'OTSI.

Dans le cadre de la mise à disposition de Madame Marie Laure TOURNAYE, Adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe, auprès de l'association, il s'avère plus avantageux pour l'agent que celui-ci conserve l'intégralité des droits de son statut plutôt qu'un rattachement administratif à la convention collective des offices de tourisme.

Pour ce faire, il est proposé d'amender par le présent avenant l'article 4 de la convention de mise à disposition datée du 3 mai 2011.

*Le travail de Mademoiselle Marie Laure TOURNAYE, Adjointe administrative de 2<sup>ème</sup> classe est organisé quotidiennement par l'Association de l'Office de Tourisme Intercommunal du Canton de la FERTE SAINT AUBIN, rue des Jardins à LA FERTE SAINT AUBIN (45240) et ceci dans le cadre du respect du statut de la Fonction Publique Territoriale et des avantages collectivement acquis au sein de la collectivité (droit à congé, temps de travail, avantages sociaux, ...).*

*Par ailleurs, il est précisé que la Communauté de Communes du Canton de la FERTE SAINT AUBIN continue à gérer la situation administrative de l'agent (avancement, autorisations de travail à temps partiel, congés de maladie, discipline, ...).*

L'ensemble des autres clauses de la convention du 3 mai 2011 demeurent inchangées.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,*

**ADOpte** l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition d'un agent communautaire auprès de l'OTSI.

Le Président,  
Xavier DESCHAMPS



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES**  
du Canton de La Ferté Saint-Aubin

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 20 Septembre 2011**

*N°11/71*

*Date d'affichage : 21/09/2011*

Nombre de conseillers

Exercice : 23

Présents : 19

Votants : 19

L'An Deux Mil onze, le 20 SEPTEMBRE 2011

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**  
légalement convoqué le 13 SEPTEMBRE 2011

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur **Xavier DESCHAMPS**,

**Président de la Communauté de Communes du Canton de  
LA FERTE SAINT AUBIN**

**Présents** : M. Michel TATIN, M. Jean-Paul ROCHE, M. Philippe FROMENT, M. Jean-Michel SINTES, M. Luc BEUNIER, M. Claude GIRERD, Mme Martine BORG, Mme Monique BOUET, M. Gilles LANDRE de LA SAUGERIE, M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET, Mme Marie-Annick VATZ, Mme Marie-Laure LABBE, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND, M. Bertrand DAUDIN, M. Guy LASNIER, M. Michel PEQUIGNOT, M. Jean-Frédéric OUVRY.

**Pouvoirs** : M. Eric LEMBO à M. Bertrand DAUDIN, M. Claude RIBIERE à M. Guy LASNIER, M. Pierre HENRY à Mme Marie-Laure LABBE, M. Hervé NIEUVIARTS à M. Michel PEQUIGNOT, Mme Manuela CHARTIER à Jean-Frédéric OUVRY,

**Absents excusés** : M. Marc BRYNHOLE, Mme Michèle CORMERY, M. Laurent MULOT, M. Denis TREMAULT.

**Secrétaire de Séance** : Monsieur Philippe FROMENT.

**Objet** : **Délibération pour autoriser Monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition du BAF auprès des communes utilisatrices.**

Vu les statuts communautaires modifiés par arrêté préfectoral en date du 11 janvier 2011 selon lesquels la Communauté de Communes assure : « **II- Compétences Optionnelles – C) Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, sportifs et d'équipements de l'enseignement préélémentaires et élémentaires d'intérêt communautaire – 3°Rénovation, entretien et gestion du BAF situé à la FERTE SAINT AUBIN** ».

Considérant qu'il est rappelé que les activités aquatiques et la natation contribuent à l'éducation globale de l'enfant et visent à lui faire acquérir des compétences spécifiques définies par les programmes scolaires et qu'à ce titre l'ensemble des collectivités sont intéressées pour proposer à leur scolaire la pratique de la natation.

Considérant que suite au transfert de la compétence BAF de la ville de la FERTE SAINT AUBIN à la Communauté de Communes du Canton de la FERTE SAINT AUBIN et ceci à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 (*délibération du 29 septembre 2011*) il s'avère nécessaire de contractualiser avec l'ensemble des communes utilisatrices de l'équipement.

Ainsi, la présente convention a pour but de déterminer les modalités d'utilisation temporaire des locaux, du personnel et du matériel mis à disposition des utilisateurs conformément aux dispositions

des règlements d'utilisation des équipements sportifs.

Pour ce faire, la Communauté de Communes met à disposition de l'ensemble des élèves des utilisateurs son BAF de natation ainsi que son personnel pour participer à l'enseignement et à l'encadrement de la natation dans le cadre réglementaire en vigueur.

Seule la Commune de JOUY LE POTIER, non membre de la Communauté de Communes, et par voie de conséquence non impactée par les transferts de charges antérieurement contractualisés entre les communes membres de la Communauté de Communes du Canton de la FERTE SAINT AUBIN, paiera une redevance d'occupation à la Communauté de Communes du Canton de la FERTE SAINT AUBIN.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,*

**AUTORISE** Monsieur le Président ou son Vice Président délégué à signer la convention de mise à disposition du BAF aux communes d'ARDON, LIGNY LE RIBAUT, MARCILLY EN VILLETTE, MENESTREAU EN VILLETTE, JOUY LE POTIER et LA FERTE SAINT AUBIN pour l'année scolaire 2011/2012.

**PRECISE** que la présente convention entrera en vigueur à la date du 1<sup>er</sup> octobre 2011.

Le Président,  
Xavier DESCHAMPS

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission  
en Préfecture le



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES**  
du **Canton de La Ferté Saint-Aubin**

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 20 Septembre 2011**

*N°11/72*

*Date d'affichage : 21/09/2011*

---

Nombre de conseillers

Exercice : 23

Présents : 19

Votants : 19

L'An Deux Mil onze, le 20 SEPTEMBRE 2011

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 13 SEPTEMBRE 2011

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur **Xavier DESCHAMPS**,

**Président de la Communauté de Communes du Canton de  
LA FERTE SAINT AUBIN**

**Présents** : M. Michel TATIN, M. Jean-Paul ROCHE, M. Philippe FROMENT, M. Jean-Michel SINTES, M. Luc BEUNIER, M. Claude GIRERD, Mme Martine BORG, Mme Monique BOUET, M. Gilles LANDRE de LA SAUGERIE, M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET, Mme Marie-Annick VATZ, Mme Marie-Laure LABBE, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND, M. Bertrand DAUDIN, M. Guy LASNIER, M. Michel PEQUIGNOT, M. Jean-Frédéric OUVRY.

**Pouvoirs** : M. Eric LEMBO à M. Bertrand DAUDIN, M. Claude RIBIERE à M. Guy LASNIER, M. Pierre HENRY à Mme Marie-Laure LABBE, M. Hervé NIEUVIARTS à M. Michel PEQUIGNOT, Mme Manuela CHARTIER à M. Jean-Frédéric OUVRY.

**Absents excusés** : M. Marc BRYNHOLE, Mme Michèle CORMERY, M. Laurent MULOT, M. Denis TREMAULT.

**Secrétaire de Séance** : Monsieur Philippe FROMENT.

---

**Objet : Mise en place d'une commission intercommunale des impôts directs.**

Monsieur le Président expose au conseil communautaire que l'article 1650 A du code général des impôts rend obligatoire la création, pour les communautés levant la fiscalité professionnelle unique, d'une commission intercommunale des impôts directs, composée de 11 membres :

- le président de l'EPCI (ou un vice-président délégué),
- et 10 commissaires titulaires.

La délibération instituant la commission :

- est à prendre, à la majorité simple, avant le 31 décembre 2011, pour que la commission exerce ses compétences à compter du 1er janvier 2012,
- notifiée à la direction départementale ou régionale des finances publiques, par l'intermédiaire des services préfectoraux, au plus tard le 31 décembre 2011.

Il précise que cette commission intercommunale, en lieu et place des commissions communales :

- participe à la désignation des locaux types à retenir pour l'évaluation par comparaison des locaux commerciaux et biens divers assimilés,
- donne un avis sur les évaluations foncières de ces mêmes biens proposées par l'administration fiscale.

L'organe délibérant de la communauté doit, sur proposition des communes membres, dresser une liste composée des noms :

- de 20 personnes susceptibles de devenir commissaires titulaires (dont 2 domiciliées en dehors du périmètre de la communauté),
- de 20 autres personnes susceptibles de devenir commissaires suppléants (dont 2 domiciliées en dehors du périmètre de la communauté).

- ces personnes doivent remplir les conditions suivantes :

- être de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de l'Union européenne,
- avoir 25 ans au moins,
- jouir de leurs droits civils,
- être familiarisées avec les circonstances locales,
- posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission,
- être inscrites aux rôles des impositions directes locales de la communauté ou des communes membres.

Par ailleurs, la condition prévue au 2ème alinéa de l'article 1650 doit également être respectée à savoir : les contribuables soumis à la taxe d'habitation, aux taxes foncières et à la cotisation foncière des entreprises, doivent être équitablement représentés au sein de la commission,

La liste des 20 propositions de commissaires titulaires (et des 20 propositions de commissaires suppléants) est à transmettre au directeur départemental des finances publiques, qui désigne les 10 titulaires et leurs suppléants.

La durée du mandat des commissaires est la même que celle de l'organe délibérant de la communauté.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,*

- **DECIDE** la création d'une commission intercommunale des impôts directs dont les compétences seront exercées dans le périmètre territorial de la Communauté de Communes du Canton de la FERTE SAINT AUBIN à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Canton de la FERTE SAINT AUBIN à solliciter auprès de chacune des 6 communes membres la désignation de membres titulaires et suppléants.

Le Président,  
Xavier DESCHAMPS

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission  
en Préfecture le



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES**  
du Canton de La Ferté Saint-Aubin

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 20 Septembre 2011**

*N°11/73*

*Date d'affichage : 21/09/2011*

Nombre de conseillers

Exercice : 23

Présents : 19

Votants : 19

L'An Deux Mil onze, le 20 SEPTEMBRE 2011

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**  
légalement convoqué le 13 SEPTEMBRE 2011

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,  
sous la présidence de Monsieur **Xavier DESCHAMPS**,  
**Président de la Communauté de Communes du Canton de  
LA FERTE SAINT AUBIN**

**Présents** : M. Michel TATIN, M. Jean-Paul ROCHE, M. Philippe FROMENT, M. Jean-Michel SINTES, M. Luc BEUNIER, M. Claude GIRERD, Mme Martine BORG, Mme Monique BOUET, M. Gilles LANDRE de LA SAUGERIE, M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET, Mme Marie-Annick VATZ, Mme Marie-Laure LABBE, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND, M. Bertrand DAUDIN, M. Guy LASNIER, M. Michel PEQUIGNOT, M. Jean-Frédéric OUVRY.

**Pouvoirs** : M. Eric LEMBO à M. Bertrand DAUDIN, M. Claude RIBIERE à M. Guy LASNIER, M. Pierre HENRY à Mme Marie-Laure LABBE, M. Hervé NIEUVIARTS à M. Michel PEQUIGNOT, Mme Manuela CHARTIER à M. Jean-Frédéric OUVRY.

**Absents excusés** : M. Marc BRYNHOLE, Mme Michèle CORMERY, M. Laurent MULOT, M. Denis TREMAULT.

**Secrétaire de Séance** : Monsieur Philippe FROMENT.

**Objet** : Délibération pour autoriser Monsieur le Président à signer la convention d'utilisation du BAF entre la Communauté de Communes et les Associations ESC Natation, ESC Aquagym, ADAPEI, Les Papillons Blancs et CIGALE.

Les présentes conventions ont pour but de déterminer les modalités d'utilisation temporaire des équipements sportifs communautaires et du matériel mis à disposition de l'occupant, conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et aux dispositions des règlements d'utilisation des équipements sportifs

La Communauté de Communes met, par les présentes, le bâtiment BAF et tous les équipements qui y sont liés à la disposition des associations susmentionnées pour les activités aquatiques qu'elles proposent à leurs membres.

La présente convention sera applicable à compter de sa notification. Elle est conclue pour une durée de 9 mois soit du 1<sup>er</sup> octobre 2011 au 30 juin 2012 inclus (hors périodes de vacances scolaires). Elle peut être renouvelée par reconduction expresse.

Cette mise à disposition se fait à titre gracieux.

Les installations mises à disposition sont exclusivement réservées à un usage sportif ou à toute animation sportive en rapport avec l'activité de l'association. L'association ne pourra y exercer aucune autre activité de quelque nature que ce soit, et sous quelque forme que ce soit, sans l'accord préalable de la Communauté de Communes.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,*

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention d'utilisation du BAF entre la Communauté de Communes et les Associations ESC Natation, ESC Aquagym, ADAPEI, Les Papillons Blancs et CIGALE.

Le Président,  
Xavier DESCHAMPS

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission  
en Préfecture le



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES**  
du Canton de La Ferté Saint-Aubin

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 20 Septembre 2011**

*N°11/74*

*Date d'affichage : 21/09/2011*

Nombre de conseillers

Exercice : 23

Présents : 19

Votants : 19

L'An Deux Mil onze, le 20 SEPTEMBRE 2011

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 13 SEPTEMBRE 2011

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur **Xavier DESCHAMPS**,

**Président de la Communauté de Communes du Canton de**

**LA FERTE SAINT AUBIN**

**Présents** : M. Michel TATIN, M. Jean-Paul ROCHE, M. Philippe FROMENT, M. Jean-Michel SINTES, M. Luc BEUNIER, M. Claude GIRERD, Mme Martine BORG, Mme Monique BOUET, M. Gilles LANDRE de LA SAUGERIE, M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET, Mme Marie-Annick VATZ, Mme Marie-Laure LABBE, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND, M. Bertrand DAUDIN, M. Guy LASNIER, Michel PEQUIGNOT, M. Jean-Frédéric OUVRY.

**Pouvoirs** : M. Eric LEMBO à M. Bertrand DAUDIN, M. Claude RIBIERE à M. Guy LASNIER, M. Pierre HENRY à Mme Marie-Laure LABBE, M. Hervé NIEUVIARTS à M. Michel PEQUIGNOT, Mme Manuela CHARTIER à M. Jean-Frédéric OUVRY

**Absents excusés** : M. Marc BRYNHOLE, Mme Michèle CORMERY, M. Laurent MULOT, M. Denis TREMAULT.

**Secrétaire de Séance** : Monsieur Philippe FROMENT.

**Objet** : Avis sur le rapport d'activités 2010 de l'aire d'accueil des Gens du Voyage située à La Ferté Saint-Aubin.

En vertu de l'article L5211-39 du CGCT et du décret n°2000-404 du 11 mai 2000, le rapport annuel présente un bilan exhaustif de la politique et des moyens mis en œuvre par notre prestataire sur la gestion du terrain des gens du voyage sis à la FERTE SAINT AUBIN et ceci pour l'exercice 2010.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,*

**PREND ACTE** du rapport d'activités 2010 de l'aire d'accueil des Gens du Voyage.

Le Président,  
Xavier DESCHAMPS

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission  
en Préfecture le



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES**  
du **Canton de La Ferté Saint-Aubin**

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 20 Septembre 2011**

*N°11/75*

*Date d'affichage : 21/09/2011*

---

Nombre de conseillers

Exercice : 23

Présents : 19

Votants : 19

L'An Deux Mil onze, le 20 SEPTEMBRE 2011

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 13 SEPTEMBRE 2011

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur **Xavier DESCHAMPS**,

**Président de la Communauté de Communes du Canton de  
LA FERTE SAINT AUBIN**

**Présents** : M. Michel TATIN, M. Jean-Paul ROCHE, M. Philippe FROMENT, M. Jean-Michel SINTES, M. Luc BEUNIER, M. Claude GIRERD, Mme Martine BORG, Mme Monique BOUET, M. Gilles LANDRE de LA SAUGERIE, M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET, Mme Marie-Annick VATZ, Mme Marie-Laure LABBE, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND, M. Bertrand DAUDIN, M. Guy LASNIER, Michel PEQUIGNOT, M. Jean-Frédéric OUVRY

**Pouvoirs** : M. Eric LEMBO à M. Bertrand DAUDIN, M. Claude RIBIERE à M. Guy LASNIER, M. Pierre HENRY à Mme Marie-Laure LABBE, M. Hervé NIEUVIARTS à M. Michel PEQUIGNOT, Mme Manuela CHARTIER à M. Jean-Frédéric OUVRY

**Absents excusés** : M. Marc BRYNHOLE, Mme Michèle CORMERY, M. Laurent MULOT, M. Denis TREMAULT.

**Secrétaire de Séance** : Monsieur Philippe FROMENT.

---

**Objet** : Délibération pour autoriser Monsieur le Président à signer la convention de partenariat pour l'étude de trafic routier relative au projet de zone d'activités des Relais.

Dans le cadre du dispositif FDAT (Fonds Départementaux d'Aménagement du Territoire), la zone des relais située sur les communes de ST CYR EN VAL et de la FERTE SAINT AUBIN a été identifiée comme zone d'activités d'intérêt départemental.

Le site dispose de certains atouts en termes d'accessibilité : proximité de l'autoroute A71, route départementale 18 et 921, présence limitrophe de la voie ferrée Paris- Toulouse. Par ailleurs, la ville d'ORLEANS et le Département du LOIRET maîtrisent plus de 200 ha sur le site.

En 2006, une étude de faisabilité a été menée par le Département sur un périmètre de 360 ha environ. L'étude insistait sur la nécessité de conforter la desserte existante (routière par échangeur autoroutier et ferroviaire par embranchement).

Le document d'orientation générale du SCOT de l'agglomération orléanaise stipule « préalablement à la réalisation de cette zone d'activités, une étude de trafic et de circulation des poids lourds sera engagée pour définir les infrastructures routières qui permettront de desservir cette zone tout en éloignant les flux de transit du cœur de l'agglomération orléanaise et des centres bourgs des communes limitrophes ».

Ainsi, trois partenaires ont décidé de s'associer à la réalisation de cette étude de trafic routier.

- La Communauté de Communes du Canton de la FERTE SAINT AUBIN qui est à l'origine de cette demande et qui a la compétence pour conduire la réalisation de la zone d'activités des Relais,
- l'Agglo qui a inscrit dans son SCOT la nécessité d'une étude de trafic dans le cadre de la création de la ZA des Relais et qui a la compétence en matière de développement économique sur son territoire. En effet, cette zone d'activités se situe essentiellement sur la commune de ST CYR EN VAL, 193 ha sur un total de 240 ha dont 92 ha appartiennent à la ville d'ORLEANS.
- Le Département en raison de sa compétence routière et en qualité de propriétaire de 140 ha de cette ZA d'intérêt départemental.

Le 14 août 2010, la Communauté de Communes du Canton de la FERTE SAINT AUBIN a sollicité le Département pour le lancement d'une étude de circulation au sud de l'agglomération orléanaise portant notamment sur le trafic poids lourds.

La présente convention a donc pour objet de fixer les modalités administratives, techniques et financières pour la réalisation de l'étude de trafic routier relative au projet de zone d'activités des Relais entre les trois partenaires susmentionnés.

L'étude de trafic routier consiste en la préparation, la réalisation et la restitution d'une enquête de circulation origine/ destination.

Un comité de pilotage sera constitué comprenant pour chacune des parties le Président ou son représentant et un second représentant, celui-ci prendra acte des rapports d'étapes de l'étude, validera les conclusions partielles et proposera au maître d'ouvrage les orientations permettant la poursuite de l'étude.

L'étude comprendra trois phases : la première relative à la préparation de l'enquête de terrain, la seconde sera l'enquête à proprement parlé et la troisième sera la rédaction du rapport d'analyse comprenant notamment l'interprétation et l'analyse des résultats de l'enquête de terrain, la matrice origine/ destination, les schémas synoptiques explicatifs et les projections de trafic.

Pour cette étude le financement se répartira de la manière suivante : 52% à la charge du Conseil Général, 35% à la charge de l'Agglo et 13% à la charge de la Communauté de Communes. Le montant prévisionnel est estimé à 100 000 € HT. Si le montant de l'étude devait s'avérer supérieur à l'estimation initiale arrêtée, les parties signataires se réuniront afin de décider de la suite à donner à l'exécution de la présente convention.

La convention a une durée de vie de 2 ans et elle prendra effet à compter de la date de signature par les trois parties.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,*

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer la présente convention,

**NOMME** deux délégués titulaires pour siéger au sein du comité de pilotage :

- Monsieur Xavier DESCHAMPS en tant que Président de la Communauté de Communes et Monsieur Philippe FROMENT en tant que Maire du territoire sur lequel porte pour partie l'étude de trafic routier.

Le Président,  
Xavier DESCHAMPS



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES**  
du Canton de La Ferté Saint-Aubin

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 20 Septembre 2011**

**N°11/76**

**Date d'affichage : 21/09/2011**

Nombre de conseillers

Exercice : 23

Présents : 19

Votants : 19

L'An Deux Mil onze, le 20 SEPTEMBRE 2011

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**  
légalement convoqué le 13 SEPTEMBRE 2011

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur **Xavier DESCHAMPS**,

**Président de la Communauté de Communes du Canton de  
LA FERTE SAINT AUBIN**

**Présents** : M. Michel TATIN, M. Jean-Paul ROCHE, M. Philippe FROMENT, M. Jean-Michel SINTES, M. Luc BEUNIER, M. Claude GIRERD, Mme Martine BORG, Mme Monique BOUET, M. Gilles LANDRE de LA SAUGERIE, M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET, Mme Marie-Annick VATZ, Mme Marie-Laure LABBE, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND, M. Bertrand DAUDIN, M. Guy LASNIER, Michel PEQUIGNOT, M. Jean-Frédéric OUVRY

**Pouvoirs** : M. Eric LEMBO à M. Bertrand DAUDIN, M. Claude RIBIERE à M. Guy LASNIER, M. Pierre HENRY à Mme Marie-Laure LABBE, M. Hervé NIEUVIARTS à M. Michel PEQUIGNOT, Mme Manuela CHARTIER à M. Jean-Frédéric OUVRY

**Absents excusés** : M. Marc BRYNHOLE, Mme Michèle CORMERY, M. Laurent MULOT, M. Denis TREMAULT.

**Secrétaire de Séance** : Monsieur Philippe FROMENT.

**Objet** : Délibération pour autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 à la convention « Contrat Enfance Jeunesse » 2010/2013.

Dans le cadre du « Contrat Enfance Jeunesse » pour le Ram itinérant sur la période 2010/2013, il est demandé à Monsieur le Président de signer l'avenant n°1 à la convention

En effet, les modalités de calcul de la prestation de service Enfance Jeunesse (Psej) ont été modifiées début 2011, de plus le temps de travail pris en charge pour le RAM itinérant est passé de 50% à 70% au 1<sup>er</sup> avril 2011.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,*

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 à la convention « Contrat Enfance Jeunesse » 2010/2013.

Le Président,  
Xavier DESCHAMPS

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 20 Septembre 2011**

*N°11/77*

*Date d'affichage : 21/09/2011*

Nombre de conseillers

Exercice : 23

Présents : 19

Votants : 19

L'An Deux Mil onze, le 20 SEPTEMBRE 2011

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**  
légalement convoqué le 13 SEPTEMBRE 2011

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,  
sous la présidence de Monsieur **Xavier DESCHAMPS**,  
**Président de la Communauté de Communes du Canton de  
LA FERTE SAINT AUBIN**

**Présents** : M. Michel TATIN, M. Jean-Paul ROCHE, M. Philippe FROMENT, M. Jean-Michel SINTES, M. Luc BEUNIER, M. Claude GIRERD, Mme Martine BORG, Mme Monique BOUET, M. Gilles LANDRE de LA SAUGERIE, M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET, Mme Marie-Annick VATZ, Mme Marie-Laure LABBE, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND, M. Bertrand DAUDIN, M. Guy LASNIER, Michel PEQUIGNOT, M. Jean-Frédéric OUVRY

**Pouvoirs** : M. Eric LEMBO à M. Bertrand DAUDIN, M. Claude RIBIERE à M. Guy LASNIER, M. Pierre HENRY à Mme Marie-Laure LABBE, M. Hervé NIEUVIARTS à M. Michel PEQUIGNOT, Mme Manuela CHARTIER à M. Jean-Frédéric OUVRY

**Absents excusés** : M. Marc BRYNHOLE, Mme Michèle CORMERY, M. Laurent MULOT, M. Denis TREMAULT.

**Secrétaire de Séance** : Monsieur Philippe FROMENT.

**Objet : Décision modificative n°3.**

Sur le rapport de M. Jean-Paul ROCHE, Président de la Commission des Finances,

*Et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,*

**DECIDE** de procéder aux écritures suivantes :

**Section de Fonctionnement**

Justifications	Dépenses		Recettes	
	Imputation	Montant	Imputation	Montant
Remboursement frais déchetterie	<b>6288/DECH</b>	2 300,16 €	<b>758/DECH</b>	2 300,16 €
Rappel cotisation assurance personnel 2010	<b>6455/DIV</b>	1174,31 €		
Suppression inscriptions transports	<b>6248/BAF</b>	-18000,00 €	<b>7474/BAF</b>	-18 000,00 €
Ventilation subvention CAF entre les 2 RAM			<b>7478/RAMI</b>	-15397,86 €
			<b>7478/RAM</b>	15 397,86 €
Subvention MSA pour le RAM			<b>7488/RAM</b>	1 174,31 €
Régularisation mise à disposition agent communautaire auprès de	<b>6574/TOURISME</b>	35 0000,00	<b>70848/TOURISME</b>	35 0000,00

l'OTSI				
Achats d'enveloppes avec logo	<b>6064/ADMG</b>	800,00 €		
	<b>6231/ADMG</b>	-1 300,00 €		
Subvention collègue	<b>6574/ENSEIG</b>	500,00 €		
	<b>TOTAL</b>	<b>20 474,47 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>20 474,47 €</b>

### Section d'Investissement

Justifications	Dépenses		Recettes	
	Imputation	Montant	Imputation	Montant
Complément logiciel par changement de chapitre	2183/ADMG	-518,99 €		
	205/RAM	679,33 €		
	205/ADMG	-160,34 €		
Frais d'études complexe aquatique (régularisation)	2031/PISC	-3000,00 €		
Panneaux directionnels OTSI	2188/TOURISME	2500,00 €		
Panneau d'information TGV	2188/TGV	500,00 €		
	<b>TOTAL</b>	<b>0,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>- €</b>

Le Président,  
Xavier DESCHAMPS

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission  
en Préfecture le



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES**  
du Canton de La Ferté Saint-Aubin

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 20 Septembre 2011**

*N°11/78*

*Date d'affichage : 21/09/2011*

Nombre de conseillers

Exercice : 23

Présents : 19

Votants : 19

L'An Deux Mil onze, le 20 SEPTEMBRE 2011

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 13 SEPTEMBRE 2011

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur **Xavier DESCHAMPS,**

**Président de la Communauté de Communes du Canton de  
LA FERTE SAINT AUBIN**

**Présents** : M. Michel TATIN, M. Jean-Paul ROCHE, M. Philippe FROMENT, M. Jean-Michel SINTES, M. Luc BEUNIER, M. Claude GIRERD, Mme Martine BORG, Mme Monique BOUET, M. Gilles LANDRE de LA SAUGERIE, M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET, Mme Marie-Annick VATZ, Mme Marie-Laure LABBE, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND, M. Bertrand DAUDIN, M. Guy LASNIER, Michel PEQUIGNOT, M. Jean-Frédéric OUVRY

**Pouvoirs** : M. Eric LEMBO à M. Bertrand DAUDIN, M. Claude RIBIERE à M. Guy LASNIER, M. Pierre HENRY à Mme Marie-Laure LABBE, M. Hervé NIEUVIARTS à M. Michel PEQUIGNOT, Mme Manuela CHARTIER à M. Jean-Frédéric OUVRY.

**Absents excusés** : M. Marc BRYNHOLE, Mme Michèle CORMERY, M. Laurent MULOT, M. Denis TREMAULT.

**Secrétaire de Séance** : Monsieur Philippe FROMENT.

**Objet** : **Délibération autorisant Monsieur le Président à signer les conventions de partenariat financier avec les communes en ce qui concerne la signalétique de leur zone d'activités d'intérêt communautaire.**

VU la Commission communautaire Développement Economique réunie le 30 août dernier,

La présente convention propose l'organisation de la mise à disposition des outils de signalétique à destination des industriels et artisans implantés sur le territoire des communes de MARCILLY EN VILLETTE, MENESTREAU EN VILLETTE, LA FERTE ST-AUBIN et SENNELY sièges de ZAE d'intérêt communautaire.

Dans ce but, la communauté de communes s'attache à mettre en place :

- des panneaux de signalisation au niveau des axes routiers desservant les zones d'activités et ou une signalétique claire et actualisée au sein de chaque zone d'activité afin que les partenaires des entreprises puissent les situer facilement.

Concernant les entreprises implantées sur le territoire des commune mais en dehors des zones d'activités ; la compétence reste celle de chaque commune.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité et une voix contre  
(Monsieur Gilles LANDRE de LA SAUGERIE)*

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer les conventions avec l'ensemble des Collectivités susmentionnées.

Le Président,  
Xavier DESCHAMPS

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission  
en Préfecture le



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES**  
du Canton de La Ferté Saint-Aubin

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 20 Septembre 2011**

*N°11/79*

*Date d'affichage : 21/09/2011*

---

Nombre de conseillers

Exercice : 23

Présents : 19

Votants : 19

L'An Deux Mil onze, le 20 SEPTEMBRE 2011

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**  
légalement convoqué le 13 SEPTEMBRE 2011

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,  
sous la présidence de Monsieur **Xavier DESCHAMPS**,  
**Président de la Communauté de Communes du Canton de  
LA FERTE SAINT AUBIN**

**Présents** : M. Michel TATIN, M. Jean-Paul ROCHE, M. Philippe FROMENT, M. Jean-Michel SINTES, M. Luc BEUNIER, M. Claude GIRERD, Mme Martine BORG, Mme Monique BOUET, M. Gilles LANDRE de LA SAUGERIE, M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET, Mme Marie-Annick VATZ, Mme Marie-Laure LABBE, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND, M. Bertrand DAUDIN, M. Guy LASNIER, Michel PEQUIGNOT, M. Jean-Frédéric OUVRY.

**Pouvoirs** : M. Eric LEMBO à M. Bertrand DAUDIN, M. Claude RIBIERE à M. Guy LASNIER, M. Pierre HENRY à Mme Marie-Laure LABBE, M. Hervé NIEUVIARTS à M. Michel PEQUIGNOT, Mme Manuela CHARTIER à M. Jean-Frédéric OUVRY.

**Absents excusés** : M. Marc BRYNHOLE, Mme Michèle CORMERY, M. Laurent MULOT, M. Denis TREMAULT.

**Secrétaire de Séance** : Monsieur Philippe FROMENT.

---

**Objet** : **Délibération pour autoriser Monsieur le Président à signer la convention tripartite de prélèvement automatique avec EDF et le comptable de la DGFIP de la Trésorerie de La Ferté Saint-Aubin.**

VU la circulaire de Bercy du 30/12/2008,

Dans le but de simplifier le règlement de nos factures EDF, il nous est proposé par l'établissement d'opter pour le prélèvement automatique Banque de France.

Après échange avec le Trésorier de la FERTE SAINT AUBIN, il apparaît que ce système lui semble digne d'intérêt dans la mesure où il permettra à tous de gagner du temps et de limiter les risques d'erreurs. En effet, après chaque échéance de prélèvement, l'ordonnateur émettra un mandat de régularisation permettant ainsi au Comptable d'enregistrer en comptabilité la dépense prélevée.

Malgré cette simplification administrative et comptable, EDF devra toujours quelques jours avant l'émission du prélèvement, informer la Collectivité du montant et de la date de prélèvement. Cette information nous permettra de nous assurer de la disponibilité des fonds à la date d'échéance du prélèvement et en cas de désaccord sur l'opération, de réagir auprès d'EDF ou du comptable avant que le prélèvement ne soit effectué.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,*

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention tripartite de prélèvement automatique avec EDF et le comptable de la DGFIP de la Trésorerie de La Ferté Saint-Aubin.

Le Président,  
Xavier DESCHAMPS

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission  
en Préfecture le



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES**  
du **Canton de La Ferté Saint-Aubin**

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 20 Septembre 2011**

**N°11/80**

**Date d'affichage : 21/09/2011**

Nombre de conseillers

Exercice : 23

Présents : 19

Votants : 19

L'An Deux Mil onze, le 20 SEPTEMBRE 2011

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 13 SEPTEMBRE 2011

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur **Xavier DESCHAMPS**,

**Président de la Communauté de Communes du Canton de**

**LA FERTE SAINT AUBIN**

**Présents** : M. Michel TATIN, M. Jean-Paul ROCHE, M. Philippe FROMENT, M. Jean-Michel SINTES, M. Luc BEUNIER, M. Claude GIRERD, Mme Martine BORG, Mme Monique BOUET, M. Gilles LANDRE de LA SAUGERIE, M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET, Mme Marie-Annick VATZ, Mme Marie-Laure LABBE, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND, M. Bertrand DAUDIN, M. Guy LASNIER, Michel PEQUIGNOT, M. Jean-Frédéric OUVRY.

**Pouvoirs** : M. Eric LEMBO à M. Bertrand DAUDIN, M. Claude RIBIERE à M. Guy LASNIER, M. Pierre HENRY à Mme Marie-Laure LABBE, M. Hervé NIEUVIARTS à M. Michel PEQUIGNOT, Mme Manuela CHARTIER à M. Jean-Frédéric OUVRY.

**Absents excusés** : M. Marc BRYNHOLE, Mme Michèle CORMERY, M. Laurent MULOT, M. Denis TREMAULT.

**Secrétaire de Séance** : Monsieur Philippe FROMENT.

**Objet : Versement d'une subvention exceptionnelle à l'Action « Course contre la faim ».**

Par courrier du 2 mai dernier, le Collège de la FERTE ST AUBIN organisait le 13 mai 2011 sa 14<sup>ème</sup> édition de la course contre la Faim.

A ce titre, il a été demandé à la Communauté de Communes un accompagnement financier dans cette action.

Par courrier du 3 mai dernier, Monsieur le Président a donné son accord pour le versement à titre exceptionnel d'une subvention de 500 €.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,*

**VERSE** une subvention exceptionnelle à l'Action « Course contre la faim ».

**PROCEDE** aux écritures comptables nécessaires pour le versement de ladite subvention.

Le Président,  
Xavier DESCHAMPS



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES**  
du Canton de La Ferté Saint-Aubin

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 20 Septembre 2011**

**N°11/81**

**Date d'affichage : 21/09/2011**

Nombre de conseillers

Exercice : 23

Présents : 19

Votants : 19

L'An Deux Mil onze, le 20 SEPTEMBRE 2011

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 13 SEPTEMBRE 2011

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur **Xavier DESCHAMPS**,

**Président de la Communauté de Communes du Canton de  
LA FERTE SAINT AUBIN**

**Présents** : M. Michel TATIN, M. Jean-Paul ROCHE, M. Philippe FROMENT, M. Jean-Michel SINTES, M. Luc BEUNIER, M. Claude GIRERD, Mme Martine BORG, Mme Monique BOUET, M. Gilles LANDRE de LA SAUGERIE, M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET, M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Annick VATZ, Mme Marie-Laure LABBE, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND, M. Bertrand DAUDIN, M. Guy LASNIER, M. Jean-Frédéric OUVRY.

**Pouvoirs** : M. Eric LEMBO à M. Bertrand DAUDIN, M. Claude RIBIERE à M. Guy LASNIER, M. Pierre HENRY à Mme Marie-Laure LABBE, Mme Manuela CHARTIER à M. Jean-Frédéric OUVRY.

**Absents excusés** : M. Marc BRYNHOLE, Mme Michèle CORMERY, M. Laurent MULOT, M. Denis TREMAULT.

**Secrétaire de Séance** : Monsieur Philippe FROMENT.

**Objet : Adoption des nouveaux tarifs du marché d'entretien des installations d'assainissement non collectifs.**

VU la commission d'Appel d'Offres du 6 septembre 2011,

Il est proposé de confier la prestation à la Société :

- SOA/VEOLIA  
Z.I. Les Pierrelets  
45380 CHAINGY

Pour un montant de 187 € TTC (TVA 5,5 %) ou 212 € TC (TVA 19,6%) pour la prestation de base.

La prestation pour la vidange et le curage des installations avec séparation de la phase liquide et solide et réinjection de la phase liquide.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,*

**CONFIE** la prestation à la Société SOA/VEOLIA.

**ADOpte** les nouveaux tarifs du marché d'entretien des installations d'assainissement non collectifs tels qu'ils sont annexés à la présente délibération.

Le Président,  
Xavier DESCHAMPS

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission  
en Préfecture le



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES**  
du Canton de La Ferté Saint-Aubin

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 20 Septembre 2011**

*N°11/82*

*Date d'affichage : 21/09/2011*

Nombre de conseillers

Exercice : 23

Présents : 19

Votants : 19

L'An Deux Mil onze, le 20 SEPTEMBRE 2011

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**  
légalement convoqué le 13 SEPTEMBRE 2011

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,  
sous la présidence de Monsieur **Xavier DESCHAMPS**,  
**Président de la Communauté de Communes du Canton de  
LA FERTE SAINT AUBIN**

**Présents** : M. Michel TATIN, M. Jean-Paul ROCHE, M. Philippe FROMENT, M. Jean-Michel SINTES, M. Luc BEUNIER, M. Claude GIRERD, Mme Martine BORG, Mme Monique BOUET, M. Gilles LANDRE de LA SAUGERIE, M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET, Mme Marie-Annick VATZ, Mme Marie-Laure LABBE, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND, M. Bertrand DAUDIN, M. Guy LASNIER, Michel PEQUIGNOT, M. Jean-Frédéric OUVRY.

**Pouvoirs** : M. Eric LEMBO à M. Bertrand DAUDIN, M. Claude RIBIERE à M. Guy LASNIER, M. Pierre HENRY à Mme Marie-Laure LABBE, M. Hervé NIEUVIARTS à M. Michel PEQUIGNOT, Mme Manuela CHARTIER à M. Jean-Frédéric OUVRY.

**Absents excusés** : M. Marc BRYNHOLE, Mme Michèle CORMERY, M. Laurent MULOT, M. Denis TREMAULT.

**Secrétaire de Séance** : Monsieur Philippe FROMENT.

**Objet : Prestations d'actions sociales 2011**

Circulaire FP/4 n° 1931 et 2B n° 256 du 15 juin 1998 relative aux dispositions applicables aux agents des administrations centrales et des services déconcentrés de l'Etat en matière de prestations d'action sociale à la réglementation commune, précisées par la circulaire FP/4 n°2025 et 2B n° 2257 du 19 juin 2002 relative à la réglementation et aux taux des prestations d'action sociale pour 2002,

Circulaire B9 n° 09-2178 de la direction Générale de l'administration et de la Fonction Publique, et 2BPSS n° 09-3018 de la Direction du budget,

Circulaire B9 n°10 BCFF 1003475C / 2BPSS n° 10-3131,

Circulaire B9 n° 11BCRF1100841C et 2BPSS n°11-3276

La Communauté de communes peut verser les prestations d'action sociale en faveur des agents territoriaux et de leurs familles.

Nature	Taux au 01.01.2011	Plafond indiciaire	Limites
<b>Séjours des enfants en :</b>			
<b>* Centre de vacances avec hébergement</b>			
. Enfants de moins de 13 ans	6,89 € par jour/enfant	indice brut 579	45 jours par an
. Enfants de 13 à 18 ans	10,45 € par jour/enfant	indice brut 579	45 jours par an
<b>* Centre de loisirs</b>			
. Journée complète	4,98 € par jour/enfant	indice brut 579	
. Demi-journée	2,51 € par jour/enfant	indice brut 579	
<b>* Maisons familiales, villages familiaux de vacances et de gîtes de France : (enfants de moins de 18 ans)</b>			
. Pension complète	7,26 € par jour/enfant	indice brut 579	45 jours par an
. Autres formules	6,89 € par jour/enfant	indice brut 579	45 jours par an
<b>Séjours mis en œuvre dans le cadre éducatif : (enfants de moins de 18 ans)</b>			
. Au moins 21 jours	71,50 € (forfait)	indice brut 579	21 jours par an
. Par jour pour les séjours d'une durée inférieure	3,39 € par jour	indice brut 579	21 jours par an
<b>Séjours linguistiques</b>			
. Enfants de moins de 13 ans	6,89 € par jour/enfant	indice brut 579	21 jours par an
. Enfants de 13 à 18 ans	10,45 € par jour/enfant	indice brut 579	21 jours par an

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,*

**ADOpte et fixe** les prestations d'actions sociales 2011, telles que décrites ci-dessus.

Le Président,  
Xavier DESCHAMPS

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission  
en Préfecture le



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES**  
du **Canton de La Ferté Saint-Aubin**

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 20 Septembre 2011**

*N°11/83*

*Date d'affichage : 21/09/2011*

---

Nombre de conseillers

Exercice : 23

Présents : 19

Votants : 19

L'An Deux Mil onze, le 20 SEPTEMBRE 2011

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 13 SEPTEMBRE 2011

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur **Xavier DESCHAMPS,**

**Président de la Communauté de Communes du Canton de**

**LA FERTE SAINT AUBIN**

**Présents** : M. Michel TATIN, M. Jean-Paul ROCHE, M. Philippe FROMENT, M. Jean-Michel SINTES, M. Luc BEUNIER, M. Claude GIRERD, Mme Martine BORG, Mme Monique BOUET, M. Gilles LANDRE de LA SAUGERIE, M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET, Mme Marie-Annick VATZ, Mme Marie-Laure LABBE, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND, M. Bertrand DAUDIN, M. Guy LASNIER, M. Michel PEQUIGNOT, M. Jean-Frédéric OUVRY.

**Pouvoirs** : M. Eric LEMBO à M. Bertrand DAUDIN, M. Claude RIBIERE à M. Guy LASNIER, M. Pierre HENRY à Mme Marie-Laure LABBE, M. Hervé NIEUVIARTS à M. Michel PEQUIGNOT, Mme Manuela CHARTIER à M. Jean-Frédéric OUVRY

**Absents excusés** : M. Marc BRYNHOLE, Mme Michèle CORMERY, M. Laurent MULOT, M. Denis TREMAULT.

**Secrétaire de Séance** : Monsieur Philippe FROMENT.

---

**Objet : Modification du tableau des effectifs - emplois permanents surveillants de Collège**

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes et de leurs établissements publics,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque Collectivité sont créés par l'organe délibérant ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter.

VU la délibération n°10-60 du 14 septembre 2010,

Monsieur le Président expose :

Considérant la vacance de poste d'un des trois emplois de surveillant de Collège à temps non complet de 8 h 18/semaine et rémunérés par référence au grade d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon, indice brut, 297 majoré 295, il est proposé à l'Assemblée d'autoriser le Président à signer le contrat correspondant établi sur l'article 3-1 de la loi 84-53 pour vacance temporaire d'emploi pour une durée d'un an.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,*

**APPROUVE** les dispositions susmentionnées,

**DIT** que les crédits sont prévus en suffisance au Budget Primitif 2011 au chapitre 012,

**AUTORISE** le Président à signer le contrat correspondant.

Le Président,  
Xavier DESCHAMPS

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission  
en Préfecture le



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 20 Septembre 2011**

*N°11/84*

*Date d'affichage : 21/09/2011*

Nombre de conseillers

Exercice : 23

Présents : 19

Votants : 19

L'An Deux Mil onze, le 20 SEPTEMBRE 2011

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 13 SEPTEMBRE 2011

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur **Xavier DESCHAMPS,**

**Président de la Communauté de Communes du Canton de**

**LA FERTE SAINT AUBIN**

**Présents** : M. Michel TATIN, M. Jean-Paul ROCHE, M. Philippe FROMENT, M. Jean-Michel SINTES, M. Luc BEUNIER, M. Claude GIRERD, Mme Martine BORG, Mme Monique BOUET, M. Gilles LANDRE de LA SAUGERIE, M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET, Mme Marie-Annick VATZ, Mme Marie-Laure LABBE, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND, M. Bertrand DAUDIN, M. Guy LASNIER, Michel PEQUIGNOT, M. Jean-Frédéric OUVRY.

**Pouvoirs** : M. Eric LEMBO à M. Bertrand DAUDIN, M. Claude RIBIERE à M. Guy LASNIER, M. Pierre HENRY à Mme Marie-Laure LABBE, M. Hervé NIEUVIARTS à M. Michel PEQUIGNOT, Mme Manuela CHARTIER à M. Jean-Frédéric OUVRY.

**Absents excusés** : M. Marc BRYNHOLE, Mme Michèle CORMERY, M. Laurent MULOT, M. Denis TREMAULT.

**Secrétaire de Séance** : Monsieur Philippe FROMENT.

**Objet** : Versement d'indemnité accessoire à des agents communaux oeuvrant pour la Communauté de Communes.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes et de leurs établissements publics,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque Collectivité sont créés par l'organe délibérant ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter.

VU la délibération du 14 octobre 2010,

Suite à la réorganisation des services de la ville de la FERTE SAINT AUBIN, il convient de modifier les destinataires de l'indemnité accessoire liée au travail de secrétariat de la Communauté de Communes.

Pour ce faire, il est précisé à l'Assemblée qu'à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2011, Madame Nelly MARCHAND ne percevra plus l'indemnité accessoire de 100 € net par mois.

A compter de la même date cette indemnité sera répartie entre Mesdames Nadine PIERRE et Valérie LEMAIRE à hauteur de 50 €/ net mensuel chacune.

Par ailleurs, il est également proposé, et ceci devant l'accroissement constant de la masse de travail fourni par la responsable du service des marchés publics et devant l'ambition de développer davantage de groupement de commandes entre nos communes, de verser, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2011, une indemnité accessoire de 100 €/ net mensuel à cet agent.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,*

- **OCTROYE** 50 € net mensuel à Mesdames Nadine PIERRE et Valérie LEMAIRE à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2011 pour leur implication dans leur travail de secrétariat de la Communauté de Communes et 100 €/net mensuel à Mademoiselle Karen FAVARON à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2011 pour son travail relatif à l'ensemble des marchés publics de la Communauté de Communes ainsi que ceux relatifs aux groupements de commandes mis en place.

Le Président,  
Xavier DESCHAMPS

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission  
en Préfecture le